

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue mardi le 17 avril 2018, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Monsieur Réjean Tremblay
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Julie Brisson
Monsieur Serge Dion
Monsieur Réal Emond

Était absent : Madame Marie Claude Boudreault

Assiste également à cette séance :
France Brassard, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT l'article 156 du Code Municipal du Québec stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins deux jours avant le jour fixé de la séance.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Chantale Otis a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le vendredi le 13 avril 2018, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire du 17 avril 2018 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 19 heures.

- 1.0 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Officialisation des noms de rues/ Développement domiciliaire/ modification résolution no 18-03-3208
- 4.0 Mandat ingénieur pour conception plans et devis/ TECQ1
- 5.0 Demande d'aide financière / Coopérative des Cinq rivières
- 6.0 Dénomination de l'Hôtel de Ville
- 7.0 Autorisation de passage / Activités « Le relais pour la vie »
- 8.0 Dépôt du rapport de la semaine de relâche 2018
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation qui leur a été transmis le 13 avril 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION
18-04-3251**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 avril 2018.

OFFICIALISATION DES NOMS DE RUES / DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE/ MODIFICATION RÉSOLUTION NO 18-03-3208

ATTENDU QUE le conseil adoptait lors de la séance du 18 mars 2018 la résolution numéro 18-03-3208 désignant le nom des deux nouvelles rues du développement domiciliaire soit la rue Charlton et la rue Marguerite Paquin;

ATTENDU QUE ces deux noms ont été transmis à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu en date du 10 avril 2018 une correspondance l'informant que le nom de Marguerite Paquin ne pouvait être retenue, seul le nom de personnalité disparue peut être retenu;

**RÉSOLUTION
18-04-3252**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Emond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil informe la Commission de la Toponymie du Québec du remplacement du choix de la dénomination « Rue Marguerite Paquin » par « Rue Soeur Margot » et conséquemment demande l'officialisation de ce nouveau nom pour la rue identifié au plan comme Rue #2 du nouveau développement domiciliaire.

MANDAT INGÉNIEUR POUR CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS/ TECQ 2014-2018

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / COOPÉRATIVE DES 5 RIVIÈRES /AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON- AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative des 5 Rivières est actuellement en redressement financier et à confier la gestion à

monsieur Carl Laurencelle afin d'apporter son expertise au maintien de ce service au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, les réservoirs et équipements pour l'essence s'avèrent vétustes et que monsieur Laurencelle a mandaté une firme afin d'évaluer l'état de ces équipements par une firme professionnel externe;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du seul poste d'essence au sein de la municipalité et que le conseil désire préserver ce service pour tous ses citoyens;

**RÉSOLUTION
18-04-3253**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant de 25 000\$ à la Coopérative des 5 Rivières dans le cadre de son projet de remplacement des équipements de la station d'essence, le tout conditionnel à la réalisation du projet et à l'absence de sol contaminé, attendu que le rapport d'analyse de présence ou d'absence de contaminants devra être déposé à la municipalité;

QUE les crédits requis soient prélevés à même le surplus accumulé non affecté.

DÉNOMINATION DE L'HOTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la dénomination d'un bâtiment municipal relève de la compétence du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire que l'hôtel de ville soit désignée «Hôtel de Ville Béatrice Maltais » en l'honneur de la défunte qui fut l'une des premières femmes préfets au Québec ainsi que mairesse de la municipalité de novembre 1981 à novembre 1989 ;

**RÉSOLUTION
18-04-3254**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE le Conseil désigne l'Hôtel de Ville sous la dénomination de «Hôtel de Ville Béatrice Maltais »;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de la toponymie pour officialisation.

AUTORISATION DE PASSAGE / ACTIVITÉS «LE RELAIS POUR LA VIE»

**RÉSOLUTION
18-04-3255**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le passage de la marche « Le Relais pour la vie » dans le cadre d'une campagne de financement visant à amasser des fonds pour l'équipe des Perséides et autorise le prêt du petit train utilisé dans le cadre du Festivent pour le transport des gens.

QUE le comité organisateur s'assure d'obtenir l'autorisation de circuler sur la rue Principale auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA SEMAINE DE RELACHE

*** Dépôt du rapport de la semaine de relâche 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions doivent portées uniquement sur la séance extraordinaire.

Ouverture de la période de questions à 19 h 23.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**RÉSOLUTION
18-04-3256**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 heures 23.

Nombre de citoyens présents 15

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Perron, maire

**France Brassard,
secrétaire-trésorière adjointe**